

## Conditions Générales de Vente (CGV) v1.3

L'événement consiste en un ensemble d'activités autour de pistolets à fléchettes en mousse, dont l'âge requis par le constructeur est de 8 ans minimum. Les participants paient un accès illimité (conditions d'affluence) à ces activités dans les temps d'ouverture du créneau journalier.

---

### Article 1 : Prix d'entrée

L'entrée à l'événement est fixée au tarif de 15€ en prévente et 20€ sur place (pour toute personne à partir de 8 ans). Les chèques ne sont pas acceptés.

L'entrée est journalière (nocturne à part) et toute sortie est définitive. Les enfants de moins de 8 ans bénéficient d'une entrée gratuite. Les coupures de 500€, 200€ et 100€ ne sont pas acceptées, il est demandé à chacun de faire l'appoint, sans quoi l'entrée pourrait être refusée.

### Article 2 : Paiement

Le paiement se fait à l'entrée par espèces ou par carte bancaire. Une pièce d'identité peut être demandée afin de vérifier les dates de naissance des enfants.

### Article 3 : Remboursement

Aucun remboursement n'est prévu, sauf en cas d'annulation de l'événement par l'organisateur. Le remboursement se fera alors sous 30 jours calendaires.

### Article 4 : Responsabilité

**Tout mineur est placé sous la responsabilité des parents pendant toute la durée de l'événement.** L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation des effets personnels.

### Article 5 : Pistolet à fléchettes

Les pistolets à fléchettes personnels sont autorisés mais sans munitions (si compatibles avec les fléchettes standards ci-dessous).



L'utilisateur ou le représentant légal certifie que le jouet n'a subi aucune modification de sa puissance de tir. **Les pistolets à fléchettes électriques ne sont pas autorisés.** Des vérifications pourront avoir lieu à l'entrée du site. **Il est formellement interdit d'utiliser les pistolets à fléchettes en dehors des activités prévues.**

Les fléchettes sont fournies lors des affrontements et sur les stands de tir sur cible. Ces

fléchettes restent la propriété des organisateurs et ne doivent en aucun cas être emportées. Toute infraction pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant sans remboursement.

#### **Article 6 : Condition physique**

En participant aux différentes activités, les participants reconnaissent avoir la condition physique requise. Toute blessure ou problème de santé survenu pendant l'événement est sous la responsabilité du participant.

#### **Article 7 : Équipements de protection**

**Les équipements de protection (lunettes, masques) doivent être portés pendant les activités.** En cas de non-respect, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant de l'activité. Une récidive entraînera l'exclusion définitive du site sans remboursement.

#### **Article 8 : Règles de jeu et fair-play**

Les participants s'engagent à respecter les règles de jeu et à adopter un comportement fair-play. Tout comportement déloyal ou dangereux pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'événement.

#### **Article 9 : Affluence**

L'affluence pouvant varier, une attente est possible avant de participer à certaines activités. Certaines activités peuvent nécessiter une inscription préalable ou la formation d'équipes.

#### **Article 10 : Restauration**

Le mobilier (tables et chaises) du bar est réservé à la consommation des produits vendus sur place. Il est interdit d'apporter sa propre nourriture ou boisson.

#### **Article 11 : Hygiène et maladie**

Les participants s'engagent à maintenir une hygiène personnelle compatible avec une activité collective. Toute personne présentant des symptômes de maladie contagieuse est priée de s'abstenir de participer.

#### **Article 12 : Dégradations**

Toute dégradation du matériel ou des locaux sera facturée. La responsabilité civile de la personne concernée sera engagée.

#### **Article 13 : Nocturne**

La soirée nocturne représente un créneau spécifique et exclusif (de 19h00 à 00h00). La salle est vidée à 18h avant le lancement de cette soirée.

L'entrée à la nocturne est vendue aux mêmes conditions qu'à l'article 1. Les places peuvent être limitées. Le prix d'entrée par personne est de 20€ en prévente et de 25€ sur place.

Les nocturnes ne sont pas organisées systématiquement.

#### **Article 14 : Alcoolémie**

**Toute personne en état d'ébriété manifeste s'engage à ne pas conduire un véhicule.** Si nécessaire, un proche sera contacté pour raccompagner la personne. En cas de litige, la police sera sollicitée.

#### **Article 15 : Droit à l'image**

L'organisateur pourra photographier ou filmer des séquences de l'événement. Les participants

donnent leur consentement tacite à la publication de ces images/vidéos. Les visages des mineurs apparaîtront floutés.

**Article 16 : Protection des données personnelles**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), aucune donnée personnelle concernant les participants ne sera conservée, sauf celles nécessaires à la gestion des réservations.

**Article 17 : Réclamations**

Pour toute réclamation ou question, veuillez composer les numéros indiqués dans le chapitre Contact des présentes CGV.

**Article 18 : Droit Applicable et Litiges**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant de recourir aux tribunaux compétents.

**Contact**

Par téléphone :

Atlas Events - Samuel Defrenne +33 6 78 68 44 78

Quantum prévention - Nicolas Forlini +33 6 84 67 68 59